



ESSONNE

DATE DE CONVOCATION
28 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE
28 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

OBJET

ELECTION DES DELEGUES DU
CONSEIL DANS LES ORGANISMES
PUBLICS - ASAMDTA
Association de Services, d’Aide-
Ménagère à Domicile et de Transport
Accompagné

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

ARRIVÉE
10 JUIN 2026
SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Transmise en sous-préfecture le
Publiée le
Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le 4 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, HURTREL, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, MARCHAL SOARES, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :
Monsieur Stéphane ALLARD
Madame Séverine LEVACHER
Monsieur Brady MERLEN

donne pouvoir à :
Monsieur Cyril HEM
Madame Patricia HURTREL
Madame Katia LARGUIER

DELIBERATION

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL DANS LES ORGANISMES
PUBLICS - ASAMDTA
Association de Services, d’Aide-Ménagère à Domicile et de Transport
Accompagné

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 5212-7,

CONFORMEMENT aux statuts de l’organisme extérieur cités ci-après
CONSIDERANT que le Conseil Municipal a été nouvellement élu le 27 mars 2026 et installé ce jour, le Maire expose de ce fait, qu’il y a lieu de procéder à l’élection des nouveaux représentants dans les différents organismes publics où la commune siège,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PROPOSE la candidature de Madame HURTREL, Adjointe au CCAS
PROCEDE à l’élection à main levée, à l’unanimité des membres présents
PROCEDE à l’élection du représentant dans les différents organismes publics extérieurs dans lesquels la commune siège.
ELIT le représentant cité de la collectivité au sein des organismes publics tel que :

	Représentant Titulaire
ASMADTA	Madame HURTREL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et par les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Monsieur Pascal HILF
Maire